Accusé de réception en préfecture 017-241700434-20180920-20180920-6-DE Date de télétransmission : 03/10/2018 Date de réception préfecture : 03/10/2018

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

DÉPARTEMENT DE LA CHARENTE-MARITIME SÉANCE DU 20 SEPTEMBRE 2018 à VAUCANSON (PERIGNY)

Sous la présidence de, M. Jean-François FOUNTAINE (Président),

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE LA ROCHELLE Autres membres présents : M. Christian PEREZ, Mme Brigitte DESVEAUX, M. Henri LAMBERT, Mme Martine VILLENAVE, M. Antoine GRAU, M. Daniel VAILLEAU, Mme Séverine LACOSTE, M. Jean-Louis LÉONARD (jusqu'à la 2ème question), M. Roger GERVAIS, M. Serge POISNET, M. Jean-Luc ALGAY, Mme Sylvie GUERRY-GAZEAU, M. Guy DENIER, M. David CARON, Vice-présidents ; Mme Marylise FLEURET-PAGNOUX, M. Christian GRIMPRET, M. Alain DRAPEAU, M. David BAUDON (jusqu'à la 7ème question), M. Dominique GENSAC, M. Jean-Philippe PLEZ, M. Vincent COPPOLANI, M. Éric PERRIN, autres membres du Bureau communautaire.

Date de convocation

14/09/2018

M. Jean-Claude ARDOUIN (jusqu'à la 7ème question), Mme Gabrielle BAEUMLER, Mme Elyette BEAUDEAU, M. Patrick BOUFFET, M. Michel CARMONA, Mme Sally CHADJAA (jusqu'à la 7ème question), M. Frédéric CHEKROUN (jusqu'à la 9ème question), M. Vincent DEMESTER (à la 1ère question), Mme Patricia DOUMERET, Mme Sylvie DUBOIS, M. Philippe DURIEUX (jusqu'à la 7ème question), Mme Samira EL IDRISSI (jusqu'à la 6ème question), Mme Magali GERMAIN (jusqu'à la 7ème question), M. Didier GESLIN (jusqu'à la 6ème question), Mme Bérangère GILLE, M. Christian GUÉHO, M. Arnaud JAULIN (à la 1ère question), Mme Anne-Laure JAUMOUILLIÉ (jusqu'à la 9ème question), M. Jonathan KUHN (jusqu'à la 8ème question), Mme Véronique LAFFARGUE (jusqu'à la 7ème question), Mme Line LAFOUGÈRE, M. Pierre LE HÉNAFF, M. Jacques LEGET, M. Pierre MALBOSC (jusqu'à la 6ème question sauf 5ème question), M. Jean-Michel MAUVILLY, M. Jean-Claude MORISSE, M. Jacques PIERARD, Mme Martine RICHARD, M. Pierre ROBIN, M. Didier ROBLIN, Mme Mathilde ROUSSEL (jusqu'à la 13ème question), Mme Salomée RUEL, M. Yves SEIGNEURIN, Mme Nicole THOREAU, M. Paul-Roland VINCENT (jusqu'à la 7ème question), Conseillers.

Date de publication : 27/09/2018

Membres absents excusés: M. Jean-Louis LÉONARD (à partir de la 3ème question) procuration à M. Didier ROBLIN, M. Michel SABATIER procuration à M. Serge POISNET, Vice-présidents, M. Yann HÉLARY procuration à M. Pierre ROBIN, M. David BAUDON (à partir de la 8ème question) procuration à Mme Line LAFOUGERE, autre membre du Bureau communautaire.

Mme Séverine AOUACH-BAVEREL procuration à madame Marylise FLEURET-PAGNOUX, M. Jean-Claude ARDOUIN (à partir de la 8ème guestion), Mme Brigitte BAUDRY, Mme Catherine BENGUIGUI procuration à M. Vincent COPPOLANI, Mme Sally CHADJAA (à partir de la 8eme question) procuration à M. David CARON, M. Frédéric CHEKROUN (à partir de la 10ème question) procuration à M. Henri LAMBERT, Mme Mireille CURUTCHET procuration à M. Antoine GRAU, M. Vincent DEMESTER (à partir de la 2ème question) procuration à M. Guy DENIER, Mme Nadège DÉSIR, M. Philippe DURIEUX (à partir de la 8ème question), Mme Samira EL IDRISSI (à partir de la 7ème question), Mme Patricia FRIOU procuration à M. Pierre MALBOSC (jusqu'à la 6ème question sauf 5ème question), Mme Sophorn GARGOULLAUD procuration à Mme Anna-Maria SPANO, M. Dominique GENSAC, Mme Magali GERMAIN (à partir de la 8ème question), M. Didier GESLIN (à partir de la 7<sup>ème</sup> question), M. Dominique HÉBERT, M. Arnaud JAULIN (à partir de la 2<sup>ème</sup> question), Mme Anne-Laure JAUMOUILLIÉ (à partir de la 10ème question), M. Brahim JLALJI, M. Patrice JOUBERT procuration à Mme Anne-Laure JAUMOUILLIE (jusqu'à la 9ème question), M. Jonathan KUHN (à partir de la 9ème question) procuration à Mme Nicole THOREAU, Mme Véronique LAFFARGUE (à partir de la 8ème guestion) procuration à M. Jean-Michel MAUVILLY, Mme Catherine LÉONIDAS procuration à M. Michel CARMONA, M. Pierre MALBOSC (à partir de la 7<sup>ème</sup> question et 5<sup>ème</sup> question) procuration à M. Christian PEREZ, Mme Aurélie MILIN procuration à M. Jacques PIERARD, M. Hervé PINEAU procuration à M. Philippe DURIEUX, M. Michel ROBIN procuration à M. Pierre LE HENAFF, Mme Mathilde ROUSSEL (à partir de la 14ème question), Mme Catherine SEVALLE procuration à M. Jean-Claude MORISSE, M. Jean-Marc SOUBESTE procuration à M. Eric PERRIN, M. Alain TUILLIÈRE procuration à Mme Martine VILLENAVE, Mme Chantal VETTER procuration à Mme Séverine LACOSTE, M. Stéphane VILLAIN procuration à M. Didier GESLIN (jusqu'à la 6ème question), M. Paul-Roland VINCENT (à partir de la 8ème question) procuration à M. Jean-Luc ALGAY, Conseillers.

Secrétaire de séance : Mme Anna-Maria SPANO,

Nombre de membres en exercice	80	Bulletins litigieux :	0
Nombre de membres présents :	54	Abstentions :	0
Nombre de membres ayant donné procuration :	20	Suffrages exprimés :	74
		Pour l'adoption :	74
Nombre de votants :	74	Contre l'adoption :	0

### Titre / COMMUNE DE NIEUL-SUR-MER - OPERATION D'AMENAGEMENT DE CHAMP PINSON - BILAN DE LA CONCERTATION

Monsieur Plez expose que,

### I. CADRE GENERAL

Depuis 2012, en partenariat avec la Communauté d'Agglomération de La Rochelle (CdA) et à l'appui du Plan Local d'Urbanisme (PLU), la Commune de Nieul-sur-Mer a initié une réflexion sur l'aménagement du secteur de Champ Pinson, en vue d'accueillir, sur une superficie de 12 hectares environ situés à l'Est de l'urbanisation, une programmation estimée à 400 logements.

Présentant un potentiel de plus de 100 logements, cette opération d'aménagement à vocation, à titre principal d'habitat, relève, depuis le 1er janvier 2017, de la compétence de la CdA conformément à ses nouveaux statuts.

Dans ce contexte, souhaitant engager une démarche de concertation appropriée et conformément aux articles L300-1, L103.2, 3ème alinéa du Code de l'Urbanisme ainsi qu'à l'article L122-1 du Code de l'Environnement, le Conseil Communautaire, lors de la séance du 18 mai 2017, avait défini :

- les objectifs poursuivis par cette opération, à savoir :
- Créer un quartier agréable à vivre, qui favorise le lien urbain et social,
- Proposer une morphologie urbaine qui s'inscrive dans le paysage urbain et rural de la commune et garantisse la greffe avec l'existant,
- Porter une attention particulière aux caractéristiques du site liées à son environnement, à ses usages, à son histoire et à son patrimoine,
- Proposer une offre de logements diversifiés qualitative dont du locatif social à hauteur de 40% et des produits en accession privée et abordable destinés à répondre à la demande en logements sur le territoire, conformément au Programme Local de l'Habitat adopté le 26 janvier 2017,
- Concevoir un quartier durable innovant, bien desservi, qui favorise l'usage des déplacements alternatifs et privilégie la sobriété énergétique,
- Réfléchir au traitement des espaces communs autour des usages attendus en intégrant la place de la nature et de l'eau dans le quartier,
- Anticiper et répondre aux besoins des futurs habitants notamment en ce qui concerne le dimensionnement des équipements de type jardins familiaux et/ou partagés,
- Réfléchir, en lien avec la filière agricole, au traitement de l'interface entre le futur quartier habité et les espaces cultivés.
  - les modalités de la concertation :
- Organiser un événement public dans le but d'informer et d'échanger avec la population sur l'élaboration du projet,
- Mettre en place une exposition publique,
- Mettre à disposition un registre à la Mairie de Nieul-sur-Mer et à la CdA pour recueillir les observations du public,
- Informer le public sur le projet via un article diffusé dans le magazine communautaire et un article diffusé dans le bulletin municipal, relayés par les sites internet de la CdA et de la commune.

### II. BILAN DE LA CONCERTATION

### DEROULE DE LA CONCERTATION - MISE EN ŒUVRE DES MODALITES

Conformément à la délibération susvisée, la concertation s'est déroulée sous plusieurs formes :

- Organisation le 7 novembre 2017 à 18h30, à l'Espace Michel Crépeau, sur la commune de Nieul-sur-Mer, d'un événement de concertation, avec l'objectif d'informer et d'échanger avec la population sur l'aménagement du futur quartier. Cet événement a permis de présenter les ambitions du projet identifié à l'aide d'un visuel et d'un slogan "Mon quartier responsable" ainsi que le déroulé de la concertation réglementaire (phase #1), à laquelle 230 personnes environ ont participé. S'en est suivi un temps de questions/réponses avec la salle. Certaines réponses n'ayant pu être traitées, il a été décidé de poursuivre cet événement par deux réunions complémentaires :
  - Le 24 novembre 2017 : une réunion sous forme d'ateliers et sur inscription préalable sur les thématiques à enjeu du projet. Trois ateliers ont ainsi permis aux participants de réfléchir collectivement sur la définition d'un quartier responsable, la qualité de vie et l'attractivité de l'habitat et les espaces communs. En amont du travail en ateliers, un rappel du projet et de ses caractéristiques a été présenté aux 58 participants répartis en 7 tables.
  - ✓ Le 8 février 2018 : une réunion publique plénière de restitution. 120 personnes environ ont participé à la présentation des évolutions du projet au regard des diverses contributions et des arbitrages rendus par les élus et pris connaissance du calendrier prévisionnel.
- A l'occasion de l'événement public du 7 novembre 2017,
  - une exposition publique a été installée salle Michel Crépeau avant d'être transférée en Mairie de Nieul-sur-Mer et accessible au public jusqu'au 27 août 2018 à 17h00,
  - un registre accompagné d'un dossier présentant l'avancement du projet a été mis à disposition du public en Mairie et à la CdA; les deux registres ont été clos le 27 août 2018 à 17h00, recueillant 4 observations chacun, dont l'une commune aux deux registres, soit 7 observations au total.
  - Ces observations :
    - ✓ concernent, pour deux d'entre elles, des personnes intéressées pour habiter ce futur quartier et désireuses d'être associées à la suite de la concertation :
    - ✓ montrent, pour les autres, combien le projet doit prendre en compte les habitations riveraines et veiller à préserver le cadre et la qualité de vie des habitants, que ce soit durant le chantier, estimé à 10 ans environ, ou en termes d'intimité des logements, de circulation et plus généralement de nuisances sonores et de qualité de l'air. Trois observations, dont deux émanant de la même adresse, portent sur une demande d'accès par le Sud, de façon à contenir le flux de circulation sur l'avenue de La Rochelle et ainsi préserver les riverains d'éventuelles nuisances.
- Diffusion d'articles dans le magazine "Point Commun" de la CdA (n°104 d'octobre 2017) et "Le magazine de Nieul-sur-Mer " (n°41 de septembre 2017).
- Mise à disposition des supports présentés en réunions publiques sur les sites internet de la CdA et de la commune, avec une adresse mail dédiée.

D'une manière générale, les conditions dans lesquelles se sont déroulés l'événement public et ses réunions complémentaires, la diversité des sujets abordés, la richesse des contributions et la participation significative de la population à chacun de ces temps forts ainsi que la fréquentation de l'exposition publique et la nature des remarques portées sur les registres, témoignent de l'intérêt du public à la démarche d'implication citoyenne.

### PRESENTATION AU CONSEIL DU BILAN DE LA CONCERTATION POUR APPROBATION

Considérant que le bilan de la concertation préalable, annexé à la présente délibération, fait apparaître qu'il n'y a pas d'opposition de fond pour l'aménagement sur ce secteur d'un éco-quartier dédié principalement à l'habitat.

Le bilan de la concertation, ci-annexé, récapitule l'ensemble des contributions. Si elles témoignent d'un réel intérêt du public pour le projet, elles mettent en avant des attentes fortes sur sa qualité, notamment en ce qui concerne les thématiques suivantes :

- Le rôle et la place de la nature dans le quartier au bénéfice de la biodiversité, de la qualité et de l'ambiance du quartier, de la production vivrière, du paysage et de l'identité des lieux mais aussi de la préservation des intimités entre les logements,
- La prise en compte du contexte environnant, notamment des habitations existantes en matière d'implantation et de hauteur des futurs logements,
- La mixité et la qualité de l'offre de logements : habitat social, logements abordables formes urbaines, accessibilité aux personnes à mobilité réduite, notion intergénérationnelle ...
- Les mobilités visant à privilégier les modes doux et limiter l'usage et la présence de la voiture,
- Le traitement qualitatif des espaces publics mais aussi des espaces communs, leur conception en cohérence avec les usages attendus, le vivre ensemble et la notion de coût global,
- La poursuite d'une démarche de concertation volontaire (phase #2) avec l'aménageur lorsque celui-ci sera désigné.

Certains points, notamment la densité et les hauteurs des constructions, ont suscité des inquiétudes, voire l'opposition de quelques riverains. Des réponses sur la gestion économe des terres agricoles, à l'appui d'exemples de densité existante sur la commune à titre d'illustration et sur la prise en compte de la topographie dans la gestion des hauteurs ont été apportées lors des événements publics.

Pour la quasi-unanimité, les observations formulées par le public pendant cette phase de concertation ne sont pas de nature à remettre en cause le projet de "quartier responsable" de Champ Pinson. Par ailleurs, elles soulignent l'importance de prendre en considération l'environnement du projet, les habitations riveraines en particulier et d'anticiper ses impacts potentiels sur le cadre de vie des habitants. Enfin, elles témoignent d'attentes fortes en matière d'implication citoyenne à tous les stades du projet, de la conception à la réception des logements en passant par la phase chantier.

D'ores-et-déjà, la concertation préalable a permis :

- 1- de valider les objectifs initiaux et de préciser le programme d'aménagement afin de :
- Garantir les intimités de chacun dans le traitement de l'interface entre le nouveau quartier et les habitations existantes (végétation, clôture, zones d'implantation du bâti...)
- Mettre en place un comité de suivi et une démarche de « chantier propre » dans le cadre de la mise en œuvre des travaux
- S'attacher, au regard du contexte et de l'identité de la commune, les compétences d'un architecte conseil de façon à assurer la cohérence des constructions entre elles et leur insertion urbaine et paysagère
- Soigner l'insertion paysagère de la voiture dans le quartier et la prise en compte des PMR (personnes à mobilités réduites)
- Proposer des espaces communs à usages ludiques simples (type jeu de boule, ...)
- Favoriser l'utilisation de matériaux drainants en alternative au « tout enrobé »
- Raccorder les cheminements avec le projet de liaison douce vers le P+R des Greffières
- Imposer une approche en coût global (intégrant les charges d'entretien notamment pour la commune)
- Imposer à l'aménageur l'organisation d'une démarche de concertation informelle, phase # 2 et suivantes, en lien étroit avec la CdA et la Commune.

2- d'identifier le besoin de mener des études complémentaires et d'approfondissements sur les points suivants :

### par l'aménageur qui sera désigné :

- Expertiser l'intérêt d'un éventuel nouvel accès par le sud
- Concevoir des aménagements de carrefours et d'accès à des fins de valorisation, sécurisation et de gestion des flux (automobiles, piétons et vélos)
- Engager une réflexion pour une résidence intergénérationnelle et/ou habitat participatif

### par la CdA:

Examiner les évolutions possibles quant au positionnement et l'aménagement des arrêts de bus

### par la Commune :

- Examiner les solutions pour réduire la vitesse dans les quartiers existants (rue des Mésanges)

Bien évidemment l'ensemble des attentes du public exprimées pendant la concertation devra guider les missions du futur aménageur de l'opération.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le code de l'urbanisme et notamment ses articles L 300-1, L 103-2, 3ème alinéa,

Vu le code de l'environnement et notamment son article L 122-1,

Vu la délibération du Conseil communautaire du 18 mai 2017 définissant les objectifs poursuivis et les modalités de concertation relatifs au projet de Champ Pinson sur la commune de Nieul-sur-Mer,

Considérant le bilan de la concertation tel qu'annexé à la présente délibération,

Après délibération, le Conseil communautaire décide d'arrêter le bilan de la concertation réglementaire (phase #1), tel qu'il figure en annexe.

La présente délibération fera l'objet :

- d'un affichage pendant 1 mois au siège de la Communauté d'Agglomération ainsi qu'en Mairie de Nieul-sur-Mer,
- d'une publication au recueil des actes administratifs de la Communauté d'Agglomération.

CES DISPOSITIONS, MISES AUX VOIX, SONT ADOPTÉES À L'UNANIMITÉ POUR EXTRAIT CONFORME POUR LE PRÉSIDENT ET PAR DÉLÉGATION LE CONSEILLER COMMUNAUTAIRE DÉLÉGUÉ

Jean-Philippe PLEZ





BILAN DE LA CONCERTATION REGLEMENTAIRE (phase #1): 2017-2018

Annexe à la délibération du Conseil Communautaire du 20 septembre 2018

### Les principes de la concertation

### 4 principes :

- Impliquer les habitants de la commune et de l'agglomération, les élus, les riverains dont les professionnels du pôle médical et les commerçants de Champ Pinson, les associations, les propriétaires fonciers, les agriculteurs,...
- Permettre les échanges entre les participants pour tendre des intérêts particuliers à l'intérêt général
- Mettre en discussion le projet à travers des ateliers thématiques (qualité de vie, ambiance du quartier, attractivité des logements, place de la nature, mobilités douces, usages, prise en compte du contexte, ...)
- Restituer les conclusions de la concertation et expliquer en quoi, a posteriori, les contributions des participants ont été utiles au projet

### Les différentes phases de la concertation

**PHASES:** 

**OBJECTIFS**:

AVEC:

PHASE # 1 2017-2018

Partager et finaliser le cahier des charges destiné à consulter des aménageurs

CdA + Commune

Lancement de la consultation des aménageurs :

Désignation de l'aménageur :

mi-2019 (délibération du Conseil Communautaire)

PHASE # 2 2019-2020 Partager et finaliser la conception du projet pour :

- dépôt demande d'une d'autorisation d'urbanisme
- l'aménagement et la sécurisation des accès

PHASE #3 2020-2026 Mettre en place un comité de suivi en phase chantier et des réunions de coordination des permis de construire (collectifs et individuels groupés notamment)

PHASE # 4 2022-....

Rencontrer les habitants pour une évaluation des conditions de vie au sein du quartier et des logements

Idem phase #2 + constructeurs

Idem phase #1 +

aménageur retenu

habitants et bailleurs sociaux

Idem phase #3 +

CONCERTATION VOLONTA

### Les « TEMPS FORTS » de la concertation - phase # 1

## 18 MAI 2017

### DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Fixant les objectifs et les modalités de la concertation

### ETAPE 1

07 NOVEMBRE 2017

# INSTALLATION D'UNE EXPOSITION PUBLIQUE & OUVERTURE DE REGISTRES (EN COMMUNE ET À LA CDA)

- Présentation des principes et des ambitions pour le futur quartier
- Recueil des observations du citoyen dans les registres

### ETAPE 2

07 NOVEMBRE 2017

### RÉUNION PUBLIQUE

- Présentation du projet, de la démarche de concertation et des éléments de calendriers
- Echanges avec la salle

### **ATELIERS PARTICIPATIFS**

- Rappel sur les grandes lignes du projet
- Echanges et travail en groupes de tables rondes sur les thématiques du projet,
- Recueil des avis et préconisations de toutes les tables

### 24 NOVEMBRE 2017

ETAPE 3

### ETAPE 4

08 FÉVRIER 2018

### RÉUNION DE RESTITUTION DE LA PHASE # 1

- Présentation des contributions et des options à intégrer au cahier des charges
- Présentation de la suite du projet et annonce d'une étape de concertation volontaire phase #2
- Echanges avec la salle

### ETAPE 5

20 SEPTEMBRE 2018

### DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Tirant le bilan de la concertation, phase #1

### Les modalités de la concertation - phase # 1

ETAPE 0
18 MAI 2017

### DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Fixant les objectifs et les modalités de la concertation



Considérant les enjeux en présence et tout l'intérêt porté par les élus sur l'implication citoyenne dans l'élaboration des projets urbains d'initiative publique, il est proposé la mise en œuvre d'une concertation qui vise à associer l'ensemble des acteurs (Nieulais, riverains, voire habitants du futur quartier, exploitants agricoles, propriétaires fonciers, associations, commerçants du centre commercial et professionnels de santé de la maison médicale voisins...) intéressés par l'aménagement du quartier de Champ Pinson à Nieulsur-Mer.

Les modalités de la concertation sont les suivantes :

- Organisation d'un événement public dans le but d'informer et d'échanger avec la population sur l'élaboration du projet,
- Mise en place d'une exposition publique,

internet de la CdA et de la commune.

 Mise à disposition d'un registre à la mairie de Nieul-sur-Mer et à la CdA pour recueillir les observations du public,
 Information du public sur le projet via un article diffusé dans le magazine communautaire et un article diffusé dans le bulletin municipal, relayés par les sites



# ETAPE 1 07 NOVEMBRE 2017

### INSTALLATION D'UNE EXPOSITION PUBLIQUE ET DE DEUX REGISTRES

- Présentation du programme, des principes et des ambitions pour le futur quartier
- Recueil des attentes du citoyen consignées dans les registres







### **BILAN DE LA CONCERTATION** phase #1:2017-2018 EXTRAITS DU REGISTRE MIS À DISPOSITION À LA CDA jacques.jacob Envoyé: vendredi 1 décembre 2017 10:46 Lieu de résidence: 6 avenue de la Kochelle Date: 08/02/18 Champ Pinson observations champ pinson Merci d'indiquer vos remarques et observations sur le projet Champ Pinson Bonjour, je vous transmets comme vous me le demandez le message complet ci-après: Nous travaillors a domicile et & nous insistors sur Le projet présenté pour le champ pinson est un peu tardif, puisque entre les projets lancés par la municipalité et la CDA et les projets lancés par les investisseurs/ promoteurs , 10 années auront été nécessaires (2010 -Ce nécessité d'un accèl sud au quartier en projet. 1ères réunions avec la municipalité /2021 - début des travaux ) ;quelle perte de temps ... En effet, me compagne goods des injouts en bos age a dominite, il prous a aignous qu'une "autoronte" Toutefois ce projet ,qui va nécessiter sans aucun doute , une concertation avec les propriétaires et les administrés ,va enfin voir le jour et c'est bien le développement pour la commune . Mes observations complémentaires sont les suivantes : à camions de chantier soit très préjudiciable à -les travaux importants pour la réalisation des infrastructures et de l'urbanisme vont être une source d'ennuis son activité (les parents historino à lui confu) leur -sur la circulation et le nombre de logements : créer plus de 400 logements ,c'est créer une "cité dortoir enfant hi son repor et une quietude ne sont comme le montrait l'opposition ,et de la pollution avec le nombre de véhicules . assurés... Pour ma part je pratique le télétrou ail, et les alless et venues incessantes secont dirangeantes -sur l'urbanisme :on peut regretter cette densification à outrance et la construction ,sur notre terrain d'immeubles collectifs à 2 étages qui vont défigurer ce très beau paysage de bocages, les propriétaires des terrains devraient être un peu mieux considérés par la CDA et l'EPF (en respectant la propriété privée (promesse de la municipalité ) et les règles du marché et consultés en priorité

221	021	2018	Rogin Langierne
f'indiquer	vos rem	arques et obs	servations sur le projet Champ Pinson
ques / Obs	ervation	<u>ns</u> :	- 1 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0
De	ule	e la v	none jaça que 1º 2 AHRANI 1º MARANI 1º MARANI MARANI AND BOUVER DE PROJETEN EN
T.	mb	on e	Variable 1 to 1
an	Fide	teless	es fun la qualité du nte, les esféritées et la demande engaçã.

Lieu de résidence :

Contact: paule. godard & the. fr. SYNTHESE DES AVIS issus du registre de la CdA:

Elle Sochaite egalement the Tenue infamile de l'actualité du projet et pouvoir putraps aux prochais evenements -

or quotidien. Après le fin d'un chantrer étale sur 7-8 and, la circultation (même raibonnée) des nouveaux Malitant sera elle ausi une misance. Un accès sud "intelligent" besait nécessaire et apprécié. 22/02/2019 Regnan Parigienne

Armelle 2 AHRANI S'interesse au projet en tout que fotre hatabante

d'élie cuformée des evolutus du dossin et pour participer à des prochim abelier Contact; aumelle. zahrani @ Paposte. net

- « C'est bien pour le développement de la commune »... mais attention à bien appréhender les nuisances potentielles afin de limiter les impacts sur le cadre de vie des habitants notamment en matière de circulation.

Remarques / Observations

- Voir pour étudier un accès par le Sud et notamment pendant la période du chantier de 7 à 8 ans
- Intérêt pour les ambitions du projet en vue d'une éventuelle installation pour habiter ce nouveau quartier

# EXTRAITS DU REGISTRE MIS À DISPOSITION À LA COMMUNE

Date: 8 NOVember 2017

Lieuderésidence: 21 Brs avenue de la Rochelle 17137 Wiell-Ilea Nor / Dunis Vallame LiA Bre

Merci d'indiquer vos remarques et observations sur le projet Champ Pinson

### Remarques / Observations

Now confirmon l'inquistade exprimée par de nombreux habitant de l'avenue u la Rochelle (St.) impair (= voising immediate du flur dotinement champfinism) loas de la presentation du projet le 7/14 jan la CAD et la Plaine de Nienl. N'agent as da possibilité d'Euperbeut or la rende date des grupes de trava C (le24-M), now how expressions seem is registre after que not avis some pris in comple: la provinte immedite du fution noivelle maisons jurife d'un tratement ermetaur de presenur Mittimité des parcelles constaurtes à l'éjour et d'évite tout might however be passage of diluthesian. Hers demandors at: Il hunter la reconte des futures tenans vivisores confetence que le quarte a d'un est the maison in particular, now situits en zone peu fense. Il conviendue donc de respecta le plus possible ur envisorirement i la gualita de vice et les especes entre massins, an idvitant toute vision top etante on untrictive entre batis. 2) Respectes et divido pe le principe paysages a lante des nonvedure tenans avec-Lo notres par la realizationi de bosquets d'essene variers au fuillège persistant (on de butter i ou amé vagements payagens) suggérant la goietude is reign account la gradito surinon nementale, non sileve et le respect de notre intimité. b) excluse take voic de passage (pietounier, neutier, chemin, piste...) ex limite de propriété a) reserve les luntes de propriété à des jardem privatifs en verllant o'un

aminagement reflecti or paysage de la clôture

Der C Littere

A Niew 3 mer le 12/2/2018

Suite à la revnion du 8 fevrier dernieur relative au projet de l'éco quartier de Nicul, ma les résortion à élé positive, mais de suite J'ai pense "pas à n'importe quel prix".

Dans non principe, l'écoquartier doit s'intégrer dans la ville et le territoire qui l'enteure et donc treni compte des niverains sans qu'ils aient à subin les consequences de ce projet à saisoir les ruisances de la construction pendout loans et le flux des véhicules, poids lourds, camionnelles des artisons par centraines à des houres matinales et aux heures de painte en plus du trafic habituel et charge de l'assence de blackelle.

Je va bien falloir refléctiur sen l'accès

unique de cet écoquartier qui justement a pour but de limiter la civaulation dans son sein. Nais rior la méseure de la vaiture est illusaire car l'éco-quartier er à l'au lo kun de la Rochelle, des barsins d'emplois et des tieux athachifs et de grandes surfaces.

Bien sur il y ama des bus (le service public ne travaille pas le week-end, le jours fens les barairs jamais adaptées et ils nant jusqu'à la gare au plus loin.

sout d'autis moyens. Les français ne cont pas des Nordiques, pas aussi disciplines.

La configuration de l'accès la plus togique rerait duplacer au sud au viseau des rond-point en haust de l'avenue de talodolle ce qui eparguerait des centaines de réverai es seris tants depuis des années à rubir les nuisances sonores et atmosphenques dues au trafic routière à verie.

De plus - cette sortie de l'éco-quartier est rituée au plus près de la route de dagord, en direction de la Rochelle, la Zone commenciale de Paillocroau, dagord, la Z. A de Nieul, wees les bassius d'emplaises plus importants. Comment ne pas y penser, ni l'envisager, c'est tellenent logique et sortant qu'un autre acces peun les prétons peur être vieur an vord sur le champ-pinson pour atteindre en tante recurité et tranquillité le petit autre commencial et sa mais au médicale.

400 logements, ce n'est passion dovo habitants en plus, la circulation des velos vil val Bulloir gerer la mobileté donce dans l'écorparter mais aux alentoures pour que la qualité de vie soit meilleure pour taus les Nieulais et non que pour les habitants de l'éco-quarter!

je vares adresse pour info un article d'un journal concernair les consequences des uniscous servoes dûes à la citabation et je demande au maire et aux vibanès tes de bien réfléction aux consequences de leures décis cons sensés ceppenter une meilleure qualités de vie aux administies. à tous!

Paravance, je vous removui de l'attoution que vous porterez à ma lettre et à ma proposition, parmi d'autres.

Viarder Edet

2 Observatoire français des drogues et des toxicomanés (OFDT), Fédération Addiction, is 6 Sivier 2018

### Pourquoi le bruit fragilise le cœur ?

La pollution sonore est souvent pointée du doigt pour augmenter le risque cardiovasculaire. Une récente étude américaine a par exemple montré que les femmes vivant à moins de 100 mètres d'une route ou d'une autoroute présentaient un risque d'hypertension de 22% supérieur à celui des femmes habitant à plus de 1 000 mètres de ces axes.

Mais des questions demeurent concernant les mécanismes précis. Pour en savoir plus, des scientifiques de l'Université Johannes Cutenberg<sup>3</sup> en Allemagne ont passé au peigne fin des études conduites sur le sujet, Selon eux, « le bruit induit une réponse au stress, caractérisée notamment par l'activation du système nerveux sympathique, qui déclenchera des séquelles et entraînera des lésions vasculaires, » En fait, ce système nerveux sympathique accélère le métabolisme et s'active en cas de danger ou de peur. Lorsqu'il est stimulé, il influe sur le système cardiovasculaire ; la fréquence cardiaque augmente et induit une vasoconstriction périphérique, entraînant alors une élévation de la pression

> 3 Journal of the American College of Cardiology, 5 towier 2018



### EXTRAITS DU REGISTRE MIS À DISPOSITION À LA COMMUNE

Lieu de résidence: AVENU de La Royhelle Date: 08/02/18 Merci d'indiquer vos remarques et observations sur le projet Champ Pinson

Remarques / Observations:

en ce qui concerne le champ pinson. Menzez, auni aux riverains de cette avenue. Il suffisait de Mettre un pannau (Reservé aux Riverains) à l'entrée de l'acces sud, pour que les autres automobiliste ne s'y engage pas ov un cul de sac. Wous sommes plusaure à être très inquiets en ce qui conaire les numerous du bruit de la circulation sur cette avenue. in accis sud s'il cous plait.

De: jacques jacob Envoyé: vendredí 1 décembre 2017 10:46 Champ Pinson observations champ pinson

Bonjour.

je vous transmets comme vous me le demandez le message complet ci-après:

Le projet présenté pour le champ pinson est un peu tardif, puisque entre les projets lancés par la municipalité et la CDA et les projets lancés par les investisseurs/ promoteurs , 10 années auront été nécessaires (2010 -1ères réunions avec la municipalité /2021 - début des travaux ) ; quelle perte de temps ... Toutefois ce projet ,qui va nécessiter sans aucun doute , une concertation avec les propriétaires et les administrés ,va enfin voir le jour et c'est bien le développement pour la commune .

Mes observations complémentaires sont les suivantes :

les travaux importants pour la réalisation des infrastructures et de l'urbanisme vont être une source d'ennuis pour les riverains.

-sur la circulation et le nombre de logements : créer plus de 400 logements , c'est créer une "cité dortoir comme le montrait l'opposition ,et de la pollution avec le nombre de véhicules .

-sur l'urbanisme :on peut regretter cette densification à outrance et la construction ,sur notre terrain d'immeubles collectifs à 2 étages qui vont défigurer ce très beau paysage de bocages .

les propriétaires des terrains devraient être un peu mieux considérés par la CDA et l'EPF (en respectant la propriété privée (promesse de la municipalité ) et les règles du marché et consultés en priorité .

Cordiales salutations

### SYNTHESE DES AVIS issus du registre de la commune :

- « C'est bien pour le développement de la commune »... mais attention à bien appréhender les nuisances potentielles afin de limiter les impacts sur le cadre de vie des habitants notamment en matière de circulation.
- Demande de guelques riverains de l'avenue de La Rochelle pour étudier un accès par le Sud et notamment pendant la période du chantier de 8 à 10 ans. (nuisances sonores et risque de pollution accrue)
- Les riverains confirment leur attachement à la bonne prise en compte du traitement de la frange avec les habitations existantes en matière de vis-à-vis et de sécurité. Un riverain exprime son opposition à un cheminement doux, lequel serait susceptible, selon lui, de faciliter les intrusions dans les jardins arrières.

**ETAPE 2**07 NOVEMBRE 2017

### RÉUNION PUBLIQUE

 Présentation des ambitions du projet, présentation de la démarche de concertation et des éléments de calendriers





### RÉUNION PUBLIQUE

- Présentation des ambitions du projet, de la démarche de concertation et des éléments de calendriers
- Echanges avec la salle



### **CE QUI A ÉTÉ ENTENDU**

Quels seront les coûts induits et assumés par la commune ?

Oui à la préservation des haies existantes notamment situées en limite avec le quartier habité. Mais quelles garanties de pérennité?

L'expression d'une crainte liée aux nuisances de chantier sur une période longue (5 à 6 ans)

400 logements est jugé trop important au regard des capacités de la commune (équipements scolaires, impact sur la circulation, ...)

L'expression d'une crainte liée à la proximité des nouveaux logements et aux vis-à-vis potentiellement générés sur les propriétés riveraines (Av. de La Rochelle, Rue des Mésanges et Rue Champ Pinson)

Oui au projet mais à condition de préserver l'intimité des maisons existantes mais pas de cheminement piéton-vélo à l'arrière des jardins des maisons existantes

Oui à un nouveau quartier mais à condition de ne pas dénaturer l'identité et la qualité de vie de Nieul-sur-Mer

> Les propriétaires fonciers ne sont pas entendus

Est-il prévu des jeux pour les enfants?

Est-il possible d'imposer des zones d'implantation des constructions en retrait pour minimiser les vis-à-vis?

Crainte du report du stationnement et de l'augmentation de la circulation dans les quartiers existants

Séduit par les ambitions du projet et intéressé pour avoir un logement, c'est pour quand ? le prix des logements sera-t-il accessible pour les ménages ?

C'est trop haut, limiter à du rez-dechaussée Tout est déjà décidé et la concertation ne servira à rien!

# ETAPE 3 24 NOVEMBRE 2017

### **ATELIERS PARTICIPATIFS**

- Rappel des grandes lignes du projet
- Echanges et travaux en groupes sur les thématiques du projet,
- Recueil des avis et préconisations de toutes les tables





ETAPE 3

24 NOVEMBRE
2017

### Atelier #1:

« Un quartier responsable à Champ Pinson, c'est quoi pour vous ? »



### Rappel des consignes de l'atelier # 1: Réflexion et production collective suivi d'un affichage de posters par table

Chaque table était invitée à répondre à la question ci-dessus et devait, après priorisation, ne retenir que 8 idées qui leur semblaient les plus importantes

# 3 axes forts ressortent de ce premier atelier

### Les modalités de la concertation - phase # 1

ETAPE 3

24 NOVEMBRE
2017

### Atelier #1:

« Un quartier responsable à Champ Pinson, c'est quoi pour vous ? »

- 1- Accorder une large place à la nature dans le quartier
- les intimités entre les logements
- l'ambiance bocagère
- → la biodiversité
- les possibilités de production alimentaires notamment à travers les jardins familiaux et pédagogiques
- le bien être et le vivre ensemble
- Limiter les effets d'îlot de chaleur

- 2- Qualifier le traitement des espaces communs et publics
- une offre de stationnement adaptée aux besoins / mutualisée dans le cadre de parkings paysagers
- → la prise en compte des questions d'accessibilité PMR dans les aménagements, le stationnement, les logements, ...
- l'aménagement de voirie permettant de limiter la vitesse
- → une large place aux mobilités douces (cheminements piétons-vélos sécurisés, pédibus, liens avec les équipements P+R, école, EHPAD, ...)

- 3- Veiller à la qualité de la programmation et de l'habitat
- → une attention à porter sur la mixité de l'habitat avec un bâti qui devra laisser place à l'innovation, la performance énergétique et environnementale et s'intégrer dans son environnement urbain, en adéquation avec l'identité de la commune
- → une mixité de la programmation largement partagée (logement social, abordable, libre) et la notion intergénérationnelle à intégrer à la réflexion
- → la promotion de l'usage d'énergies renouvelables, des matériaux biosourcés et la récupération des eaux de pluies
- → la minimisation des nuisances vis-à-vis des riverains tant dans la conception du quartier que dans la phase chantier

Atelier # 1

### Les modalités de la concertation - phase # 1

ETAPE 3

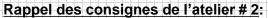
24 NOVEMBRE

2017

Atelier #2:

Qualité de Vie et Attractivité de l'habitat

Selon vous, quelles sont les **préconisations importantes** pour qu'un logement soit **attractif** et propice à la **qualité de vie**:



Travail de priorisation.

Chaque participant était muni de 10 gommettes bleues et 2 gommettes rouges

Sur la base du support affiché, les participants sont invités à positionner leurs gommettes de couleur bleue sur les propositions qui leur semblent les plus intéressantes .

Possibilité d'identifier des propositions qui ne semblent pas pertinentes à l'aide de gommettes de couleur rouge



La qualité de vie & de conception des logements

Gestion des vis-à-vis & préservation des intimités

Proximité & accessibilité services et équipements

Stationnement mutualisés et intégrés

Qualité de l'air intérieur





# ETAPE 3 24 NOVEMBRE 2017

### Atelier #2:

### Qualité de Vie et Attractivité de l'habitat

# Selon vous, en fonction du type d'habitat, quelles sont les **préconisations importantes** :





si ....





Terrain à bâtir < à 400 m²	8	7
Terrain à bâtir	7	10
< à 300 m <sup>2</sup>		10

Maisons individuelles	
classiques	

Maisons individuelles groupées

Maisons individuelles superposées

8 18

15





Un habitat collectif si ...

58

17

12

Des petites unités

Des espaces de

rangements privatifs

Habitat participatif

Des espaces extérieurs privatifs

Des espaces mutualisés liés à la résidence

# Il en est ressorti les priorisations suivantes :

01/ La bonne gestion des vis-à-vis

02/ La performance énergétique

03/ coût du logement tant à l'achat/loyer qu'en fonctionnement

04/ Mixité de la forme urbaine et architecturale

En ce qui concerne le LOGEMENT INDIVIDUEL :

01/ intérêt marqué pour la maison individuelle groupée

02/ la maison individuelle plus classique est aussi un produit jugé attractif"

Nb: alertes sur tes terrains jugés « trop petits » ou la notion de logement superposée non comprise

### Le LOGEMENT COLLECTIF :

01/ petites unités

02/ espaces de rangements privatifs

03 habitat participatif

04/ **espaces extérieurs** privatifs ainsi que des espaces mutualisés

Nb : type d'habitat pouvant être propice a l'accueil de personnes âgées autonomes



Atelier # 2

ETAPE 3

24 NOVEMBRE
2017

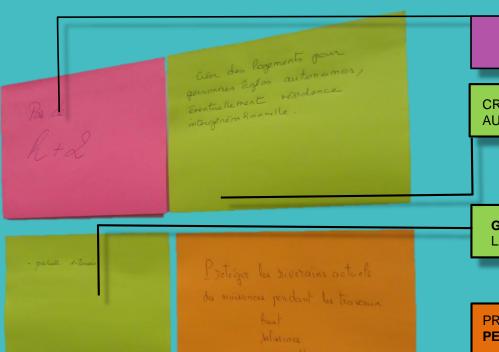
### Atelier #2:

### Qualité de Vie et Attractivité de l'habitat

### Complément des consignes de l'atelier # 2:

Des « post it » (A5) était également à disposition des participants afin que chacun puisse **ajouter des propositions** qui pouvaient manquer





PAS DE R+2

CREER DES **LOGEMENTS POUR PERSONNES AGEES**AUTONOMES (notion de résidence « **INTERGENERATIONNELLE** »)

GESTION DES DECHETS PAR L'APPORT VOLONTAIRE AVEC LA MISE EN PLACE DE CONTAINERS ENTERRES

PROTEGER LES RIVERAINS ACTUELS DES **NUISANCES PENDANT LES TRAVAUX** (Bruit/salissure, passage d'engins, ...)

Atelier # 2

**ETAPE 3**24 NOVEMBRE 2017

Atelier # 3 : Les espaces communs

- Les circulations dans le quartier
- Des jardins de production vivrière
- Les ambiances



un accès sud?

la sécurisation des accès au quartier

la prise en compte des **PMR** 

Des voies partagées et apaisées...

LES CIRCULATIONS

mais aussi des voies douces dédiées

un **usage limité** de la **voiture** et de sa **présence** 

la réalisation de parkings visiteurs **paysagers** 

l'intégration du stationnement de préférence **sous le bâti** 



ETAPE 3

24 NOVEMBRE
2017

Atelier # 3 : Les espaces communs

- Les circulations dans le quartier
- Des jardins de production vivrière
- Les ambiances

And the second s

une filière locale de valorisation ?

la nécessitée d'une gestion et d'une animation

des jardins familiaux et pédagogiques

DES JARDINS DE PRODUCTION

une production saine et de qualité

Un espace d'échange et de lien social intergénérationnel

le bien vivre ensemble

la transmission de la connaissance



**ETAPE 3**24 NOVEMBRE 2017

Atelier # 3: Les espaces communs

- Les circulations dans le quartier
- Les jardins de production
- Les ambiances



de la Minimisation le « tout enrobé »

de l'accompagnement des usages (ludiques, cheminements, ...

de l'interface entre le tissu urbain existant et les espaces agricoles

de la gestion alternative des eaux de pluies

Une large place de la nature au service...

LES AMBIANCES

de la qualité des paysages

de la préservation des intimités

du renforcement de l'identité bocagère

de la qualité des clôtures

de la préservation de la biodiversité



### EN SYNTHÈSE, LES PRINCIPALES PRÉCONISATIONS QUI RESSORTENT DE CES ATELIERS PARTICIPATIFS

# LES ASPECTS POSITIFS & LES PISTES DE TRAVAIL

- Un projet positif pour le développement de la commune
- Une offre de logements diversifiée adaptée aux besoins. Des participants qui se projettent en tant que futurs habitants du quartier
- Un plébiscite pour la présence importante de la nature propice à la qualité de vie, aux usages et en rapport avec l'identité bocagère des lieux
- Une offre de **jardins de production** (familiaux, partagés, pédagogiques, ...)
- La volonté de limiter l'imperméabilisation des sols
- La recherche de solutions pour « limiter » l'usage et la présence de la voiture
- Le développement de **cheminements doux** pour minimiser les besoins d'utilisation de la voiture individuelle
- Le traitement paysager des franges avec le tissu existant, le domaine public et les espaces agricoles

# ES POINTS DE VIGILANCES

- La densification et les hauteurs du nouveau quartier
- La gestion des vis-à-vis avec les maisons existantes,
- L'anticipation de l'augmentation des flux voitures dans les quartiers existants
  - Les nuisances notamment pendant la période de chantier
- La préservation de la valeur des biens immobiliers existants
- La sauvegarde de la quiétude des lieux et au paysage aujourd'hui de qualité
- La maitrise des charges pour la commune et des impôts locaux

# LES NOUVELLES OBSERVATIONS FORMULEES LORS DE LA RÉUNION DE RESTITUTION DU 08 FÉVRIER 2018

- ✓ Confirmation de la nécessité de bien gérer et d'organiser la phase chantier avec la proposition d'exiger un label de type « chantier propre » et la mise en place d'un comité de suivi
- Confirmation du souhait de la population pour continuer à être associée à la conception du projet avec l'aménageur et les constructeurs pendant toute la période du projet
- Confirmation des craintes de nuisances pendant et après le chantier et de la nécessité d'appréhender les questions de circulations et de stationnements susceptibles d'être reportés dans le quartier existant.
- ✓ Demande d'étudier la possibilité d'un accès secondaire et supplémentaire par le Sud afin de répartir les flux tout en anticipant et limitant les risques liés à une voie de transit de fait
- ✓ Demande des propriétaires fonciers que leurs terrains soient valorisés « à leur juste prix »
- ✓ Remerciements quant à la démarche de concertation enclenchée

# LA RÉDACTION DU BILAN DE LA CONCERTATION PHASE #1

- L'élaboration du bilan est réalisé grâce à la compilation de l'ensemble des idées formulées et recueillies
  - (réunions publiques, ateliers et registres)
- Ces idées ont été regroupées par thème puis analysées pour en dégager les tendances dominantes.

Google

### Les propositions initiales confirmées

Intégrées au **cahier des charges** de consultation des aménageurs

Les nouvelles propositions retenues

issues de la concertation, phase #1

Intégrées au **cahier des charges** de consultation des aménageurs

Les propositions qui seront

étudiées ultérieurement

intégrées au cahier des charges et qui seront expertisées en phase #2 de la concertation avec aménageur & la commune

Les propositions non retenues

### LES AMBITIONS INITIALES DU PROJET

### Les propositions initiales confirmées

Intégrées au **cahier des charges** de consultation des aménageurs

PARTAGE

PARTAGE

PARTAGE

Une mixité de formes et de type d'habitat (individuel, collectif, intermédiaire, terrain à bâtir)

Une offre de logements abordables

Une hauteur limitée (R+2) en adéquation avec le relief du site et la prise en compte du contexte local (riverains et insertion urbaine)



Une hauteur limitée à RDC/R+1 en limite avec le tissu pavillonnaire existant

Plan masse du projet privilégiant une conception bioclimatique et la performance énergétique des logements



The state of the s

### LES AMBITIONS INITIALES DU PROJET

Les propositions initiales confirmées

Intégrées au **cahier des charges** de consultation des aménageurs

Des espaces verts, voiries, cheminements doux de grande qualité paysagère et des espaces réservés pour un usage commun de type jardins collectifs et/ou familiaux

Une large place à la nature au service de la biodiversité et du traitement paysager des franges avec le contexte (urbain et agricole)

 Un stationnement visiteurs réalisé sous forme de « poches » reparties sur le quartier et intégrées
 Pas systématique et prise en Une gestion alternative de l'eau pluviale par des noues paysagères et la limitation de l'imperméabilisation des sols

 Une gestion alternative des déchets, en apport volontaire, par un maillage de containers enterrés Un maillage important de
 cheminements doux (piétons / vélos)

Annexe Délibération du Conseil Communautaire CdA du 20/09/2018

### Les propositions retenues issues de la concertation

- → Imposer un traitement soigné de l'interface entre le nouveau quartier et les habitations existantes destiné à garantir les intimités de chacun. (végétation, clôture, zones d'implantation du bâti...)
- → Imposer la mise en place d'un comité de suivi et d'une démarche de « chantier propre » dans le cadre de la mise en œuvre des travaux
- → S'assurer, au regard du contexte et de l'identité de la commune, les compétences d'un architecte conseil de façon à assurer la cohérence des futures constructions
- → Soigner l'insertion paysagère de la voiture dans le quartier et la prise en compte des PMR (personnes à mobilités réduites) dans le cas de stationnement mutualisé
- → Proposer des espaces communs à usages ludiques simples (type jeu de boule, ...)
- → Favoriser l'utilisation de matériaux drainants en alternative au « tout enrobé »
- → Raccorder les cheminements avec le projet de liaison douce vers le P+R des Greffières
- → Imposer une approche en coût global (intégrant les charges d'entretien notamment pour la commune)
- → Imposer une implication de l'aménageur dans le cadre d'une démarche de concertation volontaire, phase # 2 et suivantes

Intégrées au cahier des charges et qui canien ageur, la commune et les citoyens

### Les propositions qui seront étudiées ultérieurement

### Par l'aménageur :

- → Expertiser l'intérêt d'un éventuel nouvel accès par le sud
- → Proposer des aménagements de carrefours et d'accès à des fins de valorisation, sécurisation et de gestion des flux (automobiles, piétons et vélos)
- → Programmation : engager les réflexions pour une résidence intergénérationnelle et/ou habitat participatif

### Par la CdA:

→ Examiner les évolutions possibles quant au positionnement et l'aménagement des arrêts de bus

### Par la Commune :

➤ Examiner les solutions pour réduire la vitesse dans les quartiers existants (rue des Mésanges)

Les ambitions d'optimisation et de développement économe en espaces agricoles a conduit les élus à de ne pas retenir les propositions suivantes :

- → Limiter les hauteurs au Rdc / R+1 sur la totalité du quartier
- → Réduire le nombre de logements

### Synthèse du bilan de concertation

L'ensemble des remarques formulées à l'occasion de cette concertation, dans le cadre des réunions de concertation et des registres à disposition du public, a permis de constater :

- Une participation soutenue et continue du public aux événements organisés (réunions publiques et ateliers)
- Une préoccupation du public à voir se réaliser une opération respectueuse de l'identité de Nieul
- Un intérêt manifeste du citoyen à participer à la démarche et être acteur à la construction d'un nouveau quartier connecté à la vie de la commune
- Des attentes fortes sur la qualité de l'opération dans toutes ses composantes : conception des espaces publics, programme des constructions, performances, le bien vivre ensemble, la gestion des transitions et des vis-à-vis, ...
- Quelques inquiétudes exprimées par certains riverains en ce qui concerne les impacts potentiels du projet Champ Pinson sur leur cadre de vie mais pas d'opposition au principe d'une opération de logements. Il est demandé de prendre toutes les précautions de sorte que les intérêts de chacun soient préservés et que cela participe du bien vivre ensemble, que ce soit avec les habitants ou avec les agriculteurs riverains
- Le bilan global de la concertation témoigne d'un réel intérêt pour le projet et d'une attente forte des personnes qui se sont exprimées pour continuer à être associées à son l'élaboration

L'ensemble des contributions relatives à cette étape de la concertation sera versé à la consultation des aménageurs. Le projet, tel qu'il a été arrêté après l'arbitrage des élus suite à la concertation, fera l'objet, pour approfondissement, d'une nouvelle concertation dite « volontaire » qui constituera une des missions confiées à l'aménageur qui sera retenu.